



LA PRATIQUE DU « STEALTHING »

- ATTENTION : DANGER ! -

Thiery Favre

Thérapeute en Lifespan Intégration Thérapy (ICV)

Master en psychanalyse (Univ. Paris 8)

Diplômé en médecine des addictions (Univ. Paris 7)

Diplôme de conseiller en santé sexuelle (Univ. Paris 7)

Diplômé en prise en charge du transsexualisme (Univ. Paris 7)

Diplômé en clinique et thérapeutique des auteurs d'infractions à caractère sexuel (Univ. Paris 5)

Diplôme de compétence en soins psychiatriques (Univ. Paris-Sud)

Diplômé en urgences psychiatriques (Univ. Paris 5)

Diplômé en psychiatrie criminelle et médico-légale (Univ. Poitiers)

REMERCIEMENTS

Au **Docteur Gilles Formet** pour l'acceptation de ce 10^e article sur le site de la Société Française de Sexologie Clinique.

VOUS AVEZ DIT « STEALTHING » ... !

À nouveau, notre vocabulaire sexologique s'enrichit d'un vocable qui fait son apparition dans le champ de l'exercice sexuel : le « **stealthing** ».

« **Stealthing** » est une construction sémantique issue de la langue anglaise. Elle repose sur deux termes :

- Stealth¹ : adjectif qui se traduit par " *furtif* ", " *très discret* ", " *secret* ".
- Thing² : nom commun qui se traduit par " *chose* ".

Littéralement, il s'agit d'une action discrètement réalisée. Action, laquelle en terme d'acte, consiste pour un homme à " *enlever son préservatif pendant l'acte sexuel sans l'accord de sa ou son partenaire* " ³.

Ce phénomène qualifié " *d'effrayante pratique sexuelle en vogue aux États-Unis* " ⁴ n'a certainement pas vocation à demeurer sur ce territoire et il est permis de penser qu'il va se répandre largement en dehors de cet espace.

Cette pratique est " *[un] phénomène récemment dénoncé comme une nouvelle forme d'agression sexuelle dans le Columbia Journal of Gender and Law par Alexandra Brodsky, avocate américaine* " ⁵

Et, dans le champ de l'infraction à caractère sexuel, le « **Stealthing** » est précisé comme " *une pratique qui s'apparente à un viol* " ⁶.

Les termes sont forts mais ils ont le mérite d'être posés. Le « **Stealthing** », " *C'est du sexe en mode dangereux* " ⁷.

LE « STEALTHING » : ATTENTION , DANGER !

Un danger qui se décline sur deux pôles :

- Le Pôle Santé (1)
- Le Pôle Judiciaire (2)

1)-Le Pôle Santé

➔ Cette pratique expose le partenaire, entendu dans une double acception (masculin et féminin), à la contraction d'une possible infection sexuellement transmissible.

Infection qui peut ne pas conduire inéluctablement vers une fin de vie car :

" *Les sécrétions sexuelles contaminantes ne constituent pas une substance de nature à entraîner nécessairement la mort* " ⁸.

- Si le partenaire est féminin, il est de plus exposé à une grossesse non désirée.
- Le partenaire, ceci quel que soit son sexe, est exposé à une possible conséquence psychotraumatique.

Il est important de rappeler que la personne qui accepte un rapport sexuel mais en exigeant qu'il se réalise sous mode protégé, en l'occurrence par préservatif, privilégie un mode sécurisant et n'accepte pas de ce fait les risques d'une éventuelle contamination et pour une personne de sexe féminin, une grossesse non désirée.

- L'auteur qui se débarrasse discrètement de son préservatif s'expose lui-même à une éventuelle contamination par le partenaire.
- Il s'expose également à une paternité pas forcément désirée.

2)-Le Pôle judiciaire

L'incrimination spécifique pour la pratique du « **Stealth**ing » n'existe pas dans notre droit pénal, du moins pas pour l'instant.

Mais, une implication pénale est néanmoins possible pour l'auteur d'une pratique de « **Stealth**ing ».

En Janvier 2017, un tribunal Suisse a condamné l'auteur d'un rapport sexuel consenti sous la stricte condition d'une protection par port de préservatif, à 12 mois d'emprisonnement avec sursis car il a ôté le préservatif exigé durant la relation intime et ceci à l'insu de sa partenaire⁹.

En droit français, une figuration judiciaire peut intervenir, ceci sur 3 registres :

- **Le viol¹⁰**
L'article n° 222-23 du Code pénal traitant de l'infraction criminelle qualifiée de viol peut être utilisé en recourant à la dimension de la surprise.
- **L'agression sexuelle autre que le viol¹¹**
L'article n° 222-27 du Code pénal peut être utilisé en cas de re-qualification correctionnelle.
- **L'administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'autrui¹²** prévue par l'article n° 222-15 du Code pénal pourra être utilisée s'il y a contamination.

EN CONCLUSION

Le « **Stealth**ing » est une pratique non responsable et non acceptable. Son auteur impose indirectement un acte auquel le partenaire ne consent pas.

Au delà du non respect du partenaire par la non-prise en compte de son souhait, l'auteur de cet acte expose et s'expose.

Ce mode d'activité à risques et de négation de l'autre, qui porte gravement atteinte en abusant de la confiance accordée, vient heurter de plein fouet le concept de santé sexuelle.

La Clinique sexologique doit être interpellée sur cette problématique afin qu'elle sensibilise le public.

Le 25 Septembre 2017

Thiery Favre

Notes

Source de l'illustration :https://www.sciencesetavenir.fr/sante/sexualite/preservatifs-le-vrai-record-des-jeux-olympiques-de-rio_12650

- 1) <http://dictionnaire.reverso.net/anglais-francais/stealth>
- 2) <http://dictionnaire.reverso.net/anglais-francais/thing>
- 3) http://www.huffingtonpost.fr/2017/04/26/le-stealthing-cette-nouvelle-pratique-sexuelle-inquietante_a_22056576/
- 4) <http://www.leparisien.fr/societe/le-stealthing-l-effrayante-pratique-sexuelle-en-vogue-aux-etats-unis-28-04-2017-6899649.php>
- 5) <http://www.medisite.fr/a-la-une-stealthing-cette-nouvelle-pratique-sexuelle-tres--dangereuses-en-hausse.2194067.2035.html>
- 6) Article déjà cité en (3).
- 7) <https://www.opnminded.com/2017/04/28/stealthing-sexe-mode-dangereux-preservatifs.html>
- 8) Arrêt de la Cour de Cassation. Crim.2 Juillet 1998, Bull.crim n° 211, D. 1998. 1. 457, note Jean Pradel.
- 9) www.20mn.ch/ro/news/vaud/story/31538593
- 10) Article n° 222-23 du Code pénal.
- 11) Article n° 222-27 du Code pénal.
- 12) Article n° 222-15 du Code pénal.